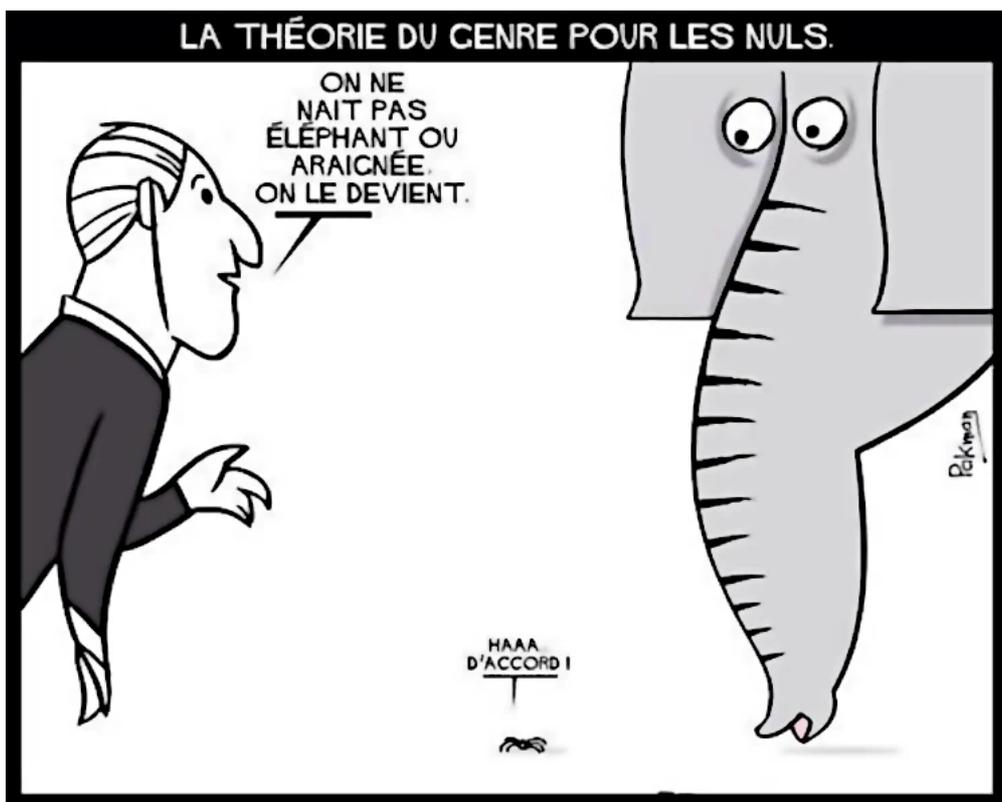


# Cerveaux d'enfants manipulés et théorie du genre : le pire de la « cancel culture » et la circulaire de septembre 2021

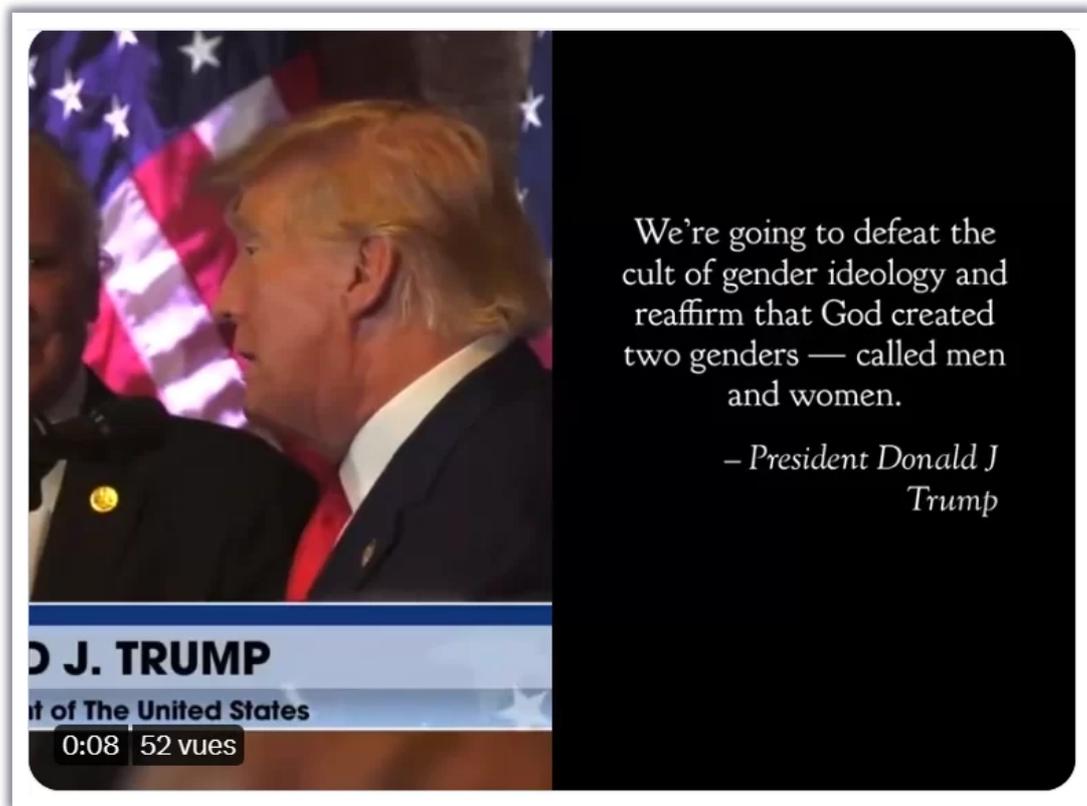


Par Nicole Delépine

Dukaandy @Dukaandy1 · 25 janv.

et ces professeurs sont fiers de mêler les cerveau de ces jeunes enfants de 4-5 ans avec leurs débilité de la **théorie du genre** en leurs fesant croire qui peuve choisir eux même leurs genres bravo





« Nous allons défaire le culte de l'idéologie du genre  
et réaffirmer que Dieu a créé deux genres — appelés hommes et femmes »  
— Président Donald J Trump



L'héritage laïque serait potentiellement LGBTQIphobe ? ce monde devient fou et on se demande jusqu'à quel point les dirigeants veulent détruire l'humanité, son histoire, ses liens avec son passé, etc. Suicide collectif, mais choisi par quelques-uns seulement, avec la volonté de l'imposer à des milliards d'individus...

Au lieu d'apprendre à lire, à compter et un minimum d'histoire et du monde, un peu de géographie et de botanique, etc., les enfants sont soumis à un matraquage sur des questions qu'ils ne se

posent pas.

Qu'est — ce dont que ce « transactivisme républicain » <sup>1</sup> que veut nous imposer le ministère de l'Éducation nationale (qui n'est plus et pour cause le ministère de l'INSTRUCTION nationale) et soutenu par le Conseil d'État qui depuis de nombreuses années ne fait que valider toutes les décisions gouvernementales. Pourquoi cette formation proposée aux enseignants, webinaire sur « la lutte contre les LGBTIphobies » où l'on apprend soudain que « l'héritage laïque » est « potentiellement LGBTIphobe ». Des formations sur la nécessaire autorité des enseignants ne seraient-elles pas plus utiles ?

**La cancel culture** [culture de l'annulation] veut nous imposer la suppression des statues de notre récit national, détruire des églises trop coûteuses, faire jouer Blanche Neige par une actrice d'origine africaine, etc.. Mais perturber le cerveau des petits dans leur plus jeune âge est le plus insupportable de cette mode qui finira par passer, mais après combien de dégâts ?

Les adultes devraient pouvoir se défendre, mais modeler des cerveaux en formation est une autre entreprise de démolition, de manipulation beaucoup plus perverse. Vers les années 2014, des polémiques sur la théorie du genre étaient apparues et la ministre de l'Époque Mme Najaud Belkacem avait affirmé qu'il n'en était rien et que ceux qui racontaient cela étaient... des complotistes. Malheureusement depuis l'arrivée de nouvelles équipes au pouvoir, une accélération rapide se fait jour depuis trois ans, profitant probablement de la sidération liée aux mesures coercitives de la mystification covid19 pour mettre en place l'opération.

Nous sommes bien obligés d'aborder le sujet, de nous opposer à la manipulation des petits enfants et des adolescents avant que les drames ne se multiplient <sup>2</sup>. **D'après l'association Homosexualité et socialisme 67 % des trans de 16 à 26 ans ont « déjà pensé au suicide » et 34 % ont déjà fait « une ou des tentatives »** et contrairement à ce que l'association pro LGBT prétend, ce ne sont pas les discriminations qui en constituent la cause principale, mais la déception qu'entraînent les traitements et mutilations qui ne leur ont apporté aucun soulagement. Or les nombreux opposants à cette « théorie » maintenant devenue « pratique » sont muselés <sup>3</sup> et interdits d'antenne médiatique. Et pourtant ne serait-ce pas aux parents, familles de choisir « l'éducation » de leurs petits. Si nous laissons faire, combien d'années faudra-t-il avant que des pères se retrouvent en prison, comme au Canada ou aux USA précurseurs habituels de nos mœurs, pour avoir refusé la transition d'un enfant mineur <sup>4</sup> ?

Comme pédiatre, nous avons appris qu'après la petite enfance et la découverte des différences entre le corps du petit garçon et celui de la petite fille, venait une **période dite de latence** pendant laquelle les problèmes de sexe n'étaient pas à l'ordre du jour, environ entre trois et douze ans. Et voilà que selon le bon plaisir de quelques humains perturbés, il faudrait interférer dans cette période de construction silencieuse ?

## L'activisme trans à l'éducation nationale

L'ancien Institut National de la Recherche Pédagogique, devenu Réseau Canopé, invitait récemment les écoliers à « déconstruire la parenté », tout en recherchant la signification des préfixes « hétéro », « homo », « trans », « cis », « inter » et « bi ». On s'étonne de la perte de repères de ces très jeunes adolescents devenus violents, mais on les a privé de père, en tous cas de père ayant conservé l'autorité, tant depuis des années on détruit la famille, le respect, l'autorité. De même l'enseignant est dépossédé de son droit d'autorité, et donc non respecté, ni écouté. Isolés dans leurs angoisses, nos enfants sont perdus et comme si cela ne suffisait pas il faudrait leur expliquer à l'école qu'ils ne sont finalement pas une fille, ou un garçon et que, comme a dit notre ancienne ministre de la Santé, le père peut très bien être la tante, etc.

Tant qu'on n'aura pas mis d'ordre dans les têtes des pseudoélites dirigeantes, la violence, le désespoir, les suicides ne pourront que se multiplier pour ces jeunes auxquels on refuse le b a ba des de l'éducation, de l'amour du père et de la mère, et qu'on tente de détruire ce que la famille ordinaire peut leur apporter.

## Le délire woke à l'école

On apprend dans une circulaire du 29 septembre de 2021 du ministère de l'Éducation (au Bulletin officiel) intitulée « ***Pour une meilleure prise en compte des questions relatives à l'identité de genre en milieu scolaire*** ».

Pourquoi n'en a-t-on pas parlé ? Le cinéma covid19 visait-il à dissimuler de nombreuses modifications capitales (chômage, retraites, immigration, eugénisme, etc.) pour notre pays dont celui-ci ? Cette circulaire qui s'impose aux enseignants s'attache presque exclusivement à la « ***transidentité*** », partant du postulat que « ***la transidentité est un fait qui concerne l'institution scolaire*** ».

Le plus extraordinaire dans cette circulaire est que « ***l'identité de genre s'établit par simple déclaration de l'élève*** ».

« ***La prise en considération de l'identité de genre revendiquée de la part d'un ou d'une élève ne doit pas être conditionnée à la production d'un certificat ou d'un diagnostic médical ou à l'obligation d'un rendez-vous avec un personnel de santé*** ».

Dès ce « coming out » (terme de la circulaire), « ***l'établissement scolaire doit être attentif à garantir les conditions d'une transition revendiquée — c'est-à-dire la possibilité d'être et de***

**demeurer identifié et visible comme une personne transgenre ».**

Le plus incroyable est la mise à l'écart des parents de mineurs :

**« Les parents peuvent être tenus à l'écart : “une communication avec les représentants légaux ne doit se faire qu'avec l'accord explicite de l'élève.”**

S'ils s'opposent à la transition, les parents récalcitrants font l'objet de discrètes menaces : **“Dans les cas où le mineur apparaît en situation de danger dans son environnement familial ou de vie, il peut être décidé de rédiger et transmettre une information préoccupante à la cellule départementale de recueil des informations préoccupantes (Crip) ou de faire un signalement judiciaire auprès du parquet des mineurs”.**

**“Pour accompagner ce changement, l'établissement scolaire substitue le prénom d'usage, de manière cohérente et simultanée, dans tous les documents qui relèvent de l'organisation interne (listes d'appel, carte de cantine, carte de bibliothèque, etc.) ainsi que dans les espaces numériques (ENT, etc.)”. Des professeurs qui usent du prénom d'état civil peuvent faire l'objet de rappels à l'ordre. Enfin, l'élève pourra faire convoquer ses parents s'ils s'opposent à ce changement de prénom ».**

**L'intimité et le problème des toilettes au choix de l'enfant :** « l'établissement peut autoriser l'élève à utiliser les toilettes et vestiaires conformes à son identité de genre », et « à occuper une chambre dans une partie de l'internat conforme à son identité de genre ». Il suffira ainsi qu'un garçon ou une fille déclare appartenir à l'autre sexe pour pouvoir être autorisé à en fréquenter les toilettes, les vestiaires et le dortoir au risque d'importuner leurs légitimes utilisateurs. C'est d'ailleurs parfois le cas dans les prisons françaises <sup>5</sup> !

**« Les choix relatifs aux toilettes, aux vestiaires et aux dortoirs doivent également, dans la mesure du possible, s'appliquer lors des déplacements, sorties et voyages scolaires ».**

**« Il appartient également aux personnels de l'éducation nationale de s'assurer que l'expression de genre des élèves n'est pas remise en cause ou moquée et que les choix liés à l'habillement et à l'apparence sont respectés ».**

Évidemment toute mise en cause de cette circulaire et de ses conséquences potentiellement dramatiques est taxée de transphobie comme toute discussion sur la guerre en Ukraine de

poutinisme, ou sur les injections, d'antivax. 50 ans après 1968, nous avons atteint l'antithèse d'« il est interdit d'interdire ».

Aujourd'hui et sous le joug des leaders de l'époque qui ne retrouvent plus la plage sous les pavés, il est interdit de penser, de s'exprimer si on n'accepte pas à 120 % l'idéologie au pouvoir, et sans discuter.

Et l'obsession de la transphobie conduit à la médicalisation de tout ! Une phobie est une affection psychique par nature irrépressible et aboutit à des gestes médicamenteux dangereux pour les enfants ou adolescents transformés en malades à vie, par les conséquences de la chirurgie lourde parfois à deux sens successifs (transition femme homme puis homme femme si déçue) et des traitements hormonaux qui ne sont pas sans risque.

On peut aussi être perturbé par les conseils du ministère d'inviter les militants associatifs LGBT+ dans les établissements, tout en interdisant aux opposants de s'exprimer y compris à l'université. Certains adolescents ont raconté leurs troubles après la visite d'un trans dans leur classe.

## La validation par le Conseil d'État

Un parent d'élève qui opposait à la circulaire du Ministère de l'Éducation a référé au Conseil d'État la loi qui stipule « **aucun citoyen ne pourra porter de nom ni prénom autres que ceux exprimés dans son acte de naissance** ». Par décision du mercredi 28 septembre 2022, le Conseil a refusé d'annuler la partie de la circulaire permettant aux élèves transgenres de porter à l'école le prénom de leur choix.

Le Conseil d'État estime en effet que l'usage d'un autre prénom par les élèves ne concernait que la « vie interne de l'établissement » et rappelle que seul le prénom inscrit à l'état civil reste utilisé pour les épreuves des diplômes nationaux.

**L'enfant, juridiquement incapable, se voit doté du pouvoir de contraindre les adultes dès lors qu'il parle de genre.**

Selon F Rastier (ibid <sup>1</sup>) :

*« la nomination reste un invariant anthropologique majeur, conférer à l'enfant le pouvoir d'effacer la trace de filiation conférée par ses parents et d'imposer un nouveau prénom fait de lui un self-made-man, concrétisation de l'individualisme absolu prôné par l'idéologie managériale. Le message est clair : le ressenti a force de loi ou plutôt transcende la loi ».*

Cette volonté farouche de faciliter la vie d'enfants qui seraient trans sur leur simple propre déclaration forcément acceptée par l'entourage et les familles (sous peine de se voir poursuivis par

les services sociaux) se développe à l'éducation nationale pour convaincre du « progressisme » de cette institution.

Mais vous remarquerez qu'il n'est jamais question du ressenti, du vécu, des traumatismes subis par les autres enfants qu'on n'a même plus le droit d'appeler « normaux » et qu'il faut nommer « cis » pour faire bien et se montrer politiquement correct.

Que pense le petit garçon dont le professeur homme le vendredi revient habillé en femme le lundi et qu'il doit lui dire « madame » au lieu de monsieur, sans broncher ? Ou quand c'est leur camarade Baptiste qu'ils vont devoir appeler Henriette le lundi, tout cela le plus « *normalement du monde* » <sup>6</sup>. En effet, ils vont rapidement comprendre qu'il est interdit d'avoir la moindre critique de cette nouvelle pensée, au risque de se faire rabrouer et traiter d'homophobe ou de transphobe. Les témoignages d'enfants troublés à la maison le soir sont nombreux et inquiétants et les atteintes psychologiques sont en forte hausse.

### **Pourquoi ce wokisme politique envahit-il notre vie quotidienne et celle de nos petits ?**

Même la littérature enfantine catholique s'en fait la complice ! Cette pseudo-ouverture d'esprit tente d'imposer de nouvelles normes qui voudraient effacer la différence entre homme et femme, fait taire la grande majorité des enfants et adultes menacés de se faire traiter d'homophobes, d'« extrême droite » et autres joyusetés, et condamner les hésitants à choisir la cause « *moderne ou progressiste* » et se lancer dans une autoagression aux conséquences définitives par des opérations chirurgicales mutilantes, sorte de scarification XXL, et par des traitements hormonaux toxiques tant sur le plan psychologique que somatique avec son cortège d'effets secondaires connus (à court et moyen terme) et inconnus à long terme.

Entre autres exemples, les androgènes donnés il y a deux décennies pour stopper la croissance précoce d'enfants petits ont entraîné des cancers du foie. Nous y reviendrons dans un article plus détaillé tant les effets indésirables de la panoplie médicamenteuse honteusement prescrite à des enfants innocents et des parents soumis et terrorisés sont importants et cachés par les médecins complices de ce jeu de Satan. Pour qui se prennent-ils ? Le mythe de Faust est d'actualité...

[NON à l'idéologie transgenre à l'école ! Signez vite la pétition...](#)

---

[1 Aspects du transactivisme républicain, du ministère de l'Éducation au Conseil d'État](#)[Observatoire du décolonialisme \(decolonialisme.fr\)](#) par *François Rastier, Directeur de recherche honoraire au CNRS, membre du Laboratoire d'analyse des idéologies contemporaines (LAIC).*

2 Les suicides de ceux qui ont subi une « transition » sont beaucoup plus fréquents que dans la population habituelle, sans parler des souffrances de ceux qui ne sont pas passés à l'acte.

3 En quelques semaines, Caroline Éliacheff et Céline Masson ont été empêchées de présenter leur livre « La ***fabrique de l'enfant transgenre*** » à l'Université de Genève, à la rencontre Citéphilo de Lille, dans une salle municipale à Paris, dans une association à Lyon, au Café Laïque à Bruxelles, etc. (ibid 1)

4 Dans des pays qui judiciairisent la prétendue transphobie, des parents ont été condamnés pour « mégenrage », parfois à la prison (ainsi, un facteur de Vancouver s'est-il vu infliger six mois de détention, sur plainte de sa fille).

5 Sauf récemment en Écosse une femme transgenre emprisonnée pour viol d'autres femmes a finalement été incarcérée dans une prison pour homme.

6 Il ne faut pas le « mégenrer » !